

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-174 DU 15 AVRIL 1997

Chargeant Monsieur Moïse MENSAH
Ministre des Finances de l'intérim
de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI
Premier Ministre, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions pour compter du 15 avril 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

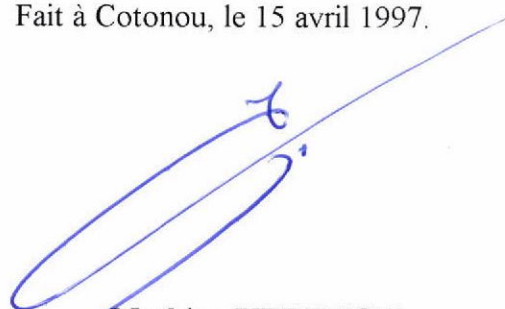
DECRETE :

Article 1^{er}. Pour compter du 14 avril 1997, Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des Finances, est chargé de l'intérim du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions pendant l'absence de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI.

Article 2. Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 avril 1997.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MPREPE 4 - SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.-